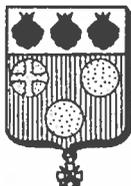


COMMUNE  
DE  
**GRAVELOTTE**

27, rue d'Ars  
57130

Téléphone : 03 87 60 92 56

Email : mairie-gravelotte@wanadoo.fr



**ARRETE COMMUNAL n° 12/2023**  
**Portant réglementation temporaire de circulation routière**

**Le Maire de Gravelotte,**

- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11, R.44 et R.225,  
**VU** les articles L.131-2 à L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes,  
**VU** la loi n° 82.622 du 2 mars 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2 mars 1982,  
**VU** l'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière, Livre 1,

CONSIDERANT que l'Association Entente Gravelotte-Vernéville dont le Président est Monsieur THEOBALD Jean-Marc demeurant à Vernéville ( Moselle) 5 place de l'Eglise, organise un vide-greniers le dimanche 27 août 2023, il convient de réglementer la circulation.

**ARRETE**

**Article 1 :**

La circulation routière sera interdite de 7h30 à 18h sur toute la rue d'Ars, sauf entre l'intersection rue du château d'eau et celles des Ecoles. la circulation sera limitée à 30km/heure sur toute l'agglomération durant toute la durée de la manifestation. Le stationnement sera interdit place Général de Gaulle, sur les trottoirs côtés pairs et impairs de la rue d'Ars, rue Haute, Petite Rue et rue de l'abbé Blanchebarbe et mise en place d'une déviation de la rue d'Ars par les rues annexes. La circulation sera alternée par des feux tricolores rue du Château d'eau.

**Article 2 :**

La signalisation sera mise en place, conformément à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions du Livre 1-8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire » approuvée par décret du 6 novembre 1992, à la diligence de l'Association Entente Gravelotte-Vernéville, organisatrice de ladite manifestation.

**Article 3 :**

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ars-sur-Moselle,
- Monsieur THEOBALD Jean-Marc
- affichage
- Pompiers département

à Gravelotte, le 28 juillet 2023

Le Maire,

Michel TORLOTING

